

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

**Ministère de l'Agriculture, du
Développement Rural et de la Pêche**

**Direction de la Protection des Végétaux
et des Contrôles Techniques**

**وزارة الفلاحة و التنمية الريفية
و الصيد البحري
مديرية حماية النباتات
و الرقابة التقنية**

Liste des points d'entrée au territoire national Algérien

« Article 23 du 93-286 du 23 novembre 1993 réglementant le contrôle phytosanitaire aux frontières fixe les points d'entrée au territoire national »

« Arrêté interministériel du 18 décembre 2002 modifie et complète la liste des points d'entrée au territoire national relatifs au contrôlés phytosanitaire aux postes frontières »

L'Algérie dispose de 30 points d'entrée dans le cadre du contrôle phytosanitaire des végétaux et produits végétaux ainsi que les produits phytosanitaires à usage agricole.

Ces points d'entrée sont répartir comme suit :



Voie maritime
12

Ghazaouet
Oran
Mostaganem
Ténès
Alger
Dellys
Béjaïa
Skikda
Jijel
Annaba
Jenjen
Arzew



Voie terrestre
10

Akid Lotfi (Tlemcen)
El kala (El Tarf)
Souk Ahras
Bouchebka (Tébessa)
Tamanrasset
Ain Ghezzam (Tamanrasset)
Tin-Zaouatine (Tamanrasset)
Bordj Badji Mokhtar (Adrar)
Deb Deb (Illizi)
Taleb El Larbi (El Oued)



Voie aérienne
08

Tlemcen (Zenata)
Oran (Es-Senia)
Alger (Houari Boumediène)
Constantine (Ain-El Bey)
Annaba (El-Malaha)
Tébessa
Ghardaïa (Noumérant)
Mohamed Kheider(Biskra)